

Délibération du conseil d'administration n°2026-016

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse, et notamment l'article 8, 3°))

Vu la convention cadre n°2023-95 du 7/07/2024 et la convention d'opération n°2025-359 du 13/06/2025

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la délégation de signature ponctuelle autorisant le président de la Comue à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'opération Cœur d'école de l'ENVT, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passées et budgets alloués) (cf note jointe à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

RÉDACTEUR : Christophe SONNENDRUCKER / Julien BUFFON

SOUS-COUVERT DE : Arnaud DOREMIEUX

DATE : 18 juin 2026

OBJET : Opération Cœur d'école de l'ENVT – Marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

Contexte

Comme le permettent les statuts de la Comue (article 8 3°), l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) a fait appel au service patrimoine et moyens généraux de la Comue pour exercer en son nom et pour son compte la maîtrise d'ouvrage de 4 opérations immobilières au titre d'un financement CPER 2021-2027 global de 30 M €.

Dans le cadre de cette démarche, l'ENVT et la Comue ont signé une convention cadre et des conventions d'opération pour collaborer et mener à bien conjointement deux opérations immobilières associées à la rénovation et modernisation des espaces de formation et tertiaire, et deux opérations immobilières associées à l'institut de recherche clinique en santé et bien-être animal

Parmi ces opérations, l'opération « Création d'un cœur d'école » a fait l'objet d'un programme permettant de lancer un concours de maîtrise d'œuvre qui lancera à terme des marchés de travaux.

Au stade du programme et du concours :

- Le montant prévisionnel du marché de conception (maîtrise d'œuvre) est évalué à 1,01 M€ HT
- Le montant prévisionnel des travaux (entreprises) est évalué à 7,6 M€ HT

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation de maîtrise d'œuvre : concours en cours, jury final le 25/06/2026
- Notification et études de maîtrise d'œuvre : 09/2026 à T3/2027
- Lancement de la consultation des entreprises de travaux : T3/2027
- Notifications des entreprises et travaux : T1/2028
- Réception et livraison : T4/2029

Exposé

La délibération n°2023-017 du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 7 avril 2023 donne délégation de pouvoir à la présidence de la Comue de Toulouse pour des marchés publics impliquant un engagement financier de la Comue de Toulouse dont le montant est inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Les montants prévisionnels des marchés de travaux qui seront passés dans le cadre de l'opération Cœur d'école sont, pour certains, supérieurs au seuil de 1 M € HT.

Le calendrier de l'opération est un enjeu majeur pour l'ENVT.

Le calendrier des conseils d'administration de la Comue est difficilement compatible avec le calendrier du projet et ses vicissitudes.

Proposition

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver une délégation de signature ponctuelle autorisant le président de la Comue à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'opération Cœur d'école de l'ENVT, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passées et budgets alloués).

*_*_*_*_*_*